

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026
N°11/2026

Date de Convocation Publique : 16/03/2026
Date d’Affichage : 16/03/2026
Nombre de Conseillers en exercices : 11
Nombre de Conseillers présents : 11
Nombre de Conseillers Votants : 11

Le conseil municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt mars deux mil vingt-six, à dix-neuf heures dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, maire.

Etaient présents : Mmes SEON Isabelle, BUSSAC Corine, FAVIER Florence, FAZZARI Annie, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte MM. JOURDE Frédéric, MAITRIAS Jérôme, MALFANT Christian, MATHIEU Guillaume, REY Didier.

Mme NICOLAS Brigitte a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : Indemnités maire et adjoints

Madame le maire informe le conseil municipal que suite à l’élection municipale du 15 mars 2026 ayant entraîné le renouvellement du conseil, il convient de fixer le montant des indemnités allouées au maire et aux adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les indemnités comme suit :

- Indemnité du Maire sera égale 18% du montant correspondant à l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnité du 1er adjoint sera égale à 7,5% du montant correspondant à l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnité du 2^{ème} adjoint sera égale à 7,5% du montant correspondant à l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la fonction publique

Le conseil a fixé les indemnités par un vote :

9 voix POUR

1 ABSTENTION

1 voix CONTRE

Le maire,
Isabelle SEON



Le secrétaire de séance,

043-214300238-20260323-2026_1.1-DE
Reçu le 23/03/2026

AR Prefecture